

## Service civil

---

<b>Cahier des charges:</b>	<b>Collaborateur pour la protection des troupeaux</b>
<b>Etablissement d'affectation:</b>	<b>AGRIDEA</b>
<b>Lieu de travail:</b>	Alpages de Suisse
<b>Responsable de l'établissement d'affectation</b>	Daniel Mettler, Chef du groupe Développement rural, AGRIDEA, case postale 1080, 1001 Lausanne
<b>Interlocutrice pour l'organisation et le cahier des charges:</b>	Riccarda Lüthi, collaboratrice scientifique, AGRIDEA, case postale 1080, 1001 Lausanne Tél. +41(0)21 619 44 31 / Mobile : +41(0)79 694 51 07 <a href="mailto:riccarda.luethi@agridea.ch">riccarda.luethi@agridea.ch</a>
<b>Interlocutrice pour l'administration:</b>	Bettina Perroud, administration du personnel, AGRIDEA - Tél. : +41(21) 619 44 07 <a href="mailto:bettina.perroud@agridea.ch">bettina.perroud@agridea.ch</a>
<b>Description:</b>	Depuis le retour des grands prédateurs en Suisse, des dégâts sont régulièrement observés sur les animaux de rente. Il est par conséquent important de protéger les troupeaux de moutons et de chèvres et, dans des cas isolés, les vaches allaitantes et les veaux nouveau-nés avec des mesures adaptées. Pour pouvoir mieux protéger les régions concernées dans l'Arc alpin suisse, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a développé un programme de prévention. Ce programme soutient la mise en place de mesures ciblées de protection des troupeaux.
<b>Champs d'activités:</b>	Travaux de terrain; appui aux éleveurs et agriculteurs dans la prévention des dégâts du loup, de lynx ou de l'ours
<b>Programme prioritaire:</b>	Oui
<b>Affectation à l'étranger:</b>	Non

### Activités:

80% L'activité consiste à aider les bergers / responsables d'alpage dans leurs tâches quotidiennes. Il s'agit notamment de participer au portage, à l'installation et à la surveillance de clôtures électriques, à contrôler et nourrir les chiens de protection, ainsi qu'à veiller sur des troupeaux de moutons ou de chèvres; de la communication avec les responsables d'alpage, les bergers ainsi qu'avec la centrale AGRIDEA.

10% Déplacer en voiture des chiens de protection d'une exploitation ou d'un alpage à l'autre et transporter du matériel pour la protection des troupeaux en Suisse.

10% Travaux de clôtures, renforcements des clôtures sur les pâturages de printemps et d'automne

**Connaissances indispensables:**

Sens pratique; excellente condition physique; expérience de contact avec les animaux, bonne capacité d'observation; résistance au stress et facilité à travailler dans un environnement parfois conflictuel; aptitude de travail autonome; désir de travail en plein air dans des conditions de montagne; aptitude à supporter la solitude et la rusticité de l'environnement; permis de conduire et, si possible, véhicule; maîtrise du français et de l'allemand.

**Connaissances souhaitées:** -

**Cours prescrits:** Cours de la Vösa (aide-berger) en mai

**Cours d'introduction:** Cours de la Vösa (aide-berger) en mai

**Remarques:**

**Embargo pour les périodes d'affectation:** Pas d'affectation possible du 1.1 au 1.5. et du 1.10 au 31.12.

**Durée minimale:** 2 mois

**Modèle d'horaire de travail:** Horaire variable.

**Horaire de travail hebdomadaire:** 42 heures/semaine.

**Travail de fin de semaine:** Oui.

**Logement:** Au sein de l'exploitation d'alpage.

**Matériel et salaire:** Indemnisés par l'établissement d'affectation.

**Indemnisation repas:** Pendant les jours de congé, par l'établissement; pendant les jours de travail, par l'exploitant de d'alpage.